

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 63 (1934)
Heft: 6

Nachruf: Nécrologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Corporation de l'enseignement

On aura compris, j'espère, que mon intervention en cette question (*Bulletin du 1^{er} mars*) n'est pas une riposte à la position prise par le *Faisceau*. Je suis loin de considérer celle-ci comme une attaque, à laquelle je répondrais par une contre-attaque : nous ne sommes pas du tout en guerre. Le *Faisceau* a publié son projet ; je lui ai emboîté le pas, persuadé que la Corporation est chose utile et peut-être nécessaire. Mais je pense que la Corporation n'est cette chose utile et nécessaire que si elle n'est pas autre chose qu'une Corporation, que si elle et son organe ne confondent pas ce qui doit être distingué, l'ordre économique et l'ordre éducatif. Je désire simplement qu'on précise dans ce sens la situation et que, au lieu de s'ignorer, on se reconnaisse et s'entr'aide.

Dans sa séance du 22 mars 1934, le Comité de la Société d'Éducation a été mis au courant des projets en cours, avec toute la clarté et la largeur de vue désirables ; il a désigné une délégation chargée d'étudier la question et de représenter la Société dans les tractations futures.

Si l'on marche ainsi, la main dans la main, tout ira bien.

LÉON BARBEY.

NÉCROLOGIE

Le 21 février, on accompagnait à sa dernière demeure, Révérende Sœur Louise, institutrice à l'école des filles de Chapelle-Gillarens.

Ces deux communes, mues par un même sentiment de profonde gratitude, firent de touchantes funérailles à celle qui, pendant 40 ans, leur avait donné le meilleur de son cœur.

Une nombreuse délégation des Sœurs de la Croix ainsi que le corps enseignant glânois, ayant à sa tête M. Crausaz, inspecteur scolaire, avaient tenu à rendre un dernier hommage à cette institutrice émérite.

Arrivée à Chapelle en 1894, Sœur Louise prenait la direction de l'école des filles. Son enseignement clair, méthodique et captivant a toujours classé son école dans les premières du district. Aussi M. l'inspecteur en parlait-il avec admiration. Dans son discours après les funérailles, il eut ces mots élogieux qui résument si bien sa laborieuse carrière : « Elle n'avait qu'une hantise : faire son devoir. »

Mais l'activité de l'infatigable religieuse ne se bornait pas à sa profession d'institutrice. Qui dira les services rendus aux paroisses de Promasens, puis de Chapelle ? Son talent pour la décoration des autels faisait l'admiration de chacun. Le linge et les ornements d'église étaient l'objet de toute sa sollicitude.

Le souvenir de la chère disparue, dont l'âme est allée recevoir la récompense promise aux bons serviteurs, restera gravé dans le cœur de ceux qui l'ont connue.

L. R.
